

HSBC Global Investment Funds

Société d'investissement à capital variable
4 rue Peterelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 25.087
(la « Société »)

31 janvier 2024

**Ce document contient des informations importantes sur votre investissement dans le compartiment
HSBC Global Investment Funds - Global Sustainable Equity Income (le « Compartiment »)**

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous informons de certaines modifications que nous apportons aux informations réglementaires du Compartiment ci-dessus. Nos registres indiquent que vous détenez des Actions dans ce Compartiment qui relève de l'Article 8 en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Le Compartiment considère les principales incidences négatives (« PAI ») sur les facteurs de durabilité. Ceux-ci sont détaillés dans le document d'informations précontractuelles (« DIP ») qui fait partie du prospectus de la Société (le « Prospectus »). Toutefois, dans le dernier DIP, qui faisait partie du Prospectus daté du 6 novembre 2023, les PAI n'étaient pas correctement indiquées. Nous mettrons à jour notre documentation pour corriger cette erreur et supprimer les PAI incorrectes suivantes.

- Empreinte carbone (de portée 1 et 2) ;

Les PAI suivantes sont et continueront d'être appropriées à l'objectif d'investissement du Compartiment et resteront donc :

- Émissions de gaz à effet de serre (de portée 1 et 2) ;
- Intensité des gaz à effet de serre des sociétés dans lesquelles le produit financier investit (de portée 1 et 2) ;
- Violation des principes du PMNU ; et
- Part des investissements dans des armes controversées

Nous confirmons que la suppression de cette PAI incorrecte n'aura aucune conséquence sur la gestion du Compartiment, son objectif d'investissement et son processus d'investissement. La suppression de cette PAI sera reflétée dans le DIP lors de sa prochaine mise à jour, qui entrera en vigueur à compter de la date du prochain Prospectus visé. Cette mise à jour devrait avoir lieu le 31 janvier 2024 ou aux alentours de cette date.

Vos Options

1. **Ne pas réagir.** Votre investissement se poursuivra moyennant le changement décrit ci-dessus.
2. **Convertir votre investissement en un autre Compartiment de HSBC Global Investment Funds.** Veuillez vous assurer d'avoir lu le Document d'information clé (ou, pour les investisseurs au Royaume-Uni, le Document d'information clé pour l'investisseur) du Compartiment qui vous intéresse.

3. Procéder au rachat de votre investissement.

Les options 2 et 3 peuvent avoir des conséquences fiscales. Nous vous invitons à examiner ces options avec votre conseiller fiscal ou financier.

Quelle que soit l'option choisie, aucune commission ne vous sera appliquée par HSBC. Veuillez noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent facturer les frais de conversion et/ou de transaction à leur entière discrétion.

En cas de question, veuillez contacter votre agent local ou les bureaux de HSBC Asset Management.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds